

Revue italienne d'études françaises

Littérature, langue, culture

8 | 2018 :

L'Écrivain critique de lui-même

Mélanges

Hybride, de la bâtardise à l'innovation technologique

ROSA CETRO

Abstract

Le mot *hybride*, employé aussi bien comme adjectif que comme substantif, a pendant longtemps été accompagné d'une connotation négative, véhiculant des idées de bizarrerie, de bâtardise, voire de monstruosité. L'objectif de cet article est de parcourir l'histoire et l'évolution de ce mot qui, dans nos sociétés contemporaines, apparaît dans de nombreux domaines spécialisés avec des connotations souvent positives, allant dans le sens de l'innovation et du progrès.

Termini di indicizzazione

Mots-clés : hybride, dictionnaires du français, évolution sémantique, terminologie, innovation

Testo integrale

¹ Le mot *hybride*, employé aussi bien comme adjectif que comme substantif, a souvent eu une connotation négative, véhiculant des idées de bizarrerie, de bâtardise, d'impureté. *Bâtard*, *corniaud*, *mâtiné*, *métis* : tels sont les synonymes que le *Grand Larousse de la langue française* (1973)¹ propose pour ce mot. Traditionnellement, *hybride* pouvait se référer à un animal, une plante ou un mot : ses domaines d'emploi étaient, donc, la biologie, la zoologie et la linguistique. Cependant, dans ces dernières décennies, ce mot apparaît de plus en plus souvent dans la formation d'unités lexicales spécialisées, appartenant à d'autres domaines aussi. De plus, il semblerait avoir acquis une acception positive, allant dans le sens de l'innovation technologique.

² Dans cette contribution, nous nous proposons d'étudier l'évolution du mot *hybride* en français. Tout d'abord, nous nous occuperons du rapport entre l'orthographe et

l'étymologie de ce mot. Ensuite, nous illustrerons son traitement dans un corpus de dictionnaires du français d'époques différentes, avant de passer en revue les termes spécialisés contenant le mot *hybride* dans les banques terminologiques contemporaines.

Orthographe et étymologie

- 3 En français, *hybride* ne s'est pas toujours écrit de la sorte : en effet, le mot est attesté pour la première fois dans un dictionnaire bilingue – le *Dictionnaire François-Alemand et Alemand-François* (1596) de L. Hulsius² – sous la forme *hibride*, avec un *i*. Cette dernière graphie restera en vogue au moins jusqu'aux premières décennies du XIX^e siècle. Pour cela, il suffit de consulter la deuxième édition du *Dictionnaire universel du français avec le latin* (1803) de Boiste³, le *Dictionnaire français-espagnol et espagnol-français* de Gattel⁴, paru la même année, et le *Nouveau dictionnaire de la langue française* de Laveaux (1820)⁵. De ces trois dictionnaires, celui de Boiste est le seul à citer aussi la forme *hybride* sous l'entrée *hibride*.
- 4 Contrairement à ce qu'affirme le *Trésor de la Langue française* (désormais TLF), la première attestation du mot dans le *Dictionnaire de l'Académie française* ne remonte pas à la 5^e édition (1798)⁶, mais à l'édition précédente (1762)⁷, où il avait été enregistré sous la forme *hibride*. L'apparition du mot dans la 4^e édition s'explique sans doute par le tournant néologique adopté par les Académiciens, grâce auquel les termes élémentaires des sciences, des arts et des métiers sont introduits dans le dictionnaire⁸. Cet engouement pour la néologie se poursuit dans l'édition de 1798, qui ne sera pourtant pas reconnue par l'Académie lors de sa reconstitution en 1816⁹, comme l'a relaté Matoré¹⁰. Néanmoins, cette édition est la première à marquer le passage de la forme *hibride* à la forme *hybride*, bien que l'emploi abusif de la « lettre de majesté » remonte plutôt à la Renaissance, quand elle était fort utilisée comme « ornement calligraphique »¹¹ et non seulement pour remplacer le double *i*.
- 5 La nouvelle orthographe du mot n'est pas sans conséquences sur la reconstitution de son étymologie. Si Gattel reconnaît *hibride* comme découlant du latin *ibrida*¹² – ce qui semble être désormais l'étymon reconnu par la plupart des lexicographes contemporains –, suite à la transformation en *hybride* au XIX^e siècle, d'autres lexicographes évoquent une double origine – grecque et latine – pour ce mot. Tel est le cas, par exemple, de Littré, qui identifie les étymons latins *hybrida* et *ibrida* et l'étymon grec *hubris*, « viol »¹³. Certains lexicographes, comme Poitevin et Dochez, reconstituent même une étymologie purement grecque : le premier renvoie *hybride* à la forme *hybris* – sans donner de justifications¹⁴ –, le deuxième aux formes *hubris* et *hubridos*, « animal dont le père et la mère sont de deux espèces différentes »¹⁵.
- 6 En 1884, le philologue américain Minton Warren consacre une étude à l'étymologie du mot *hybrid*¹⁶, dans laquelle il avance qu'il n'est pas aussi irraisonnable de supposer une filiation grecque pour le latin *hybrida*, notamment en ce qui concerne le fragment *hy-*. Encore en 1922, le *Petit Larousse illustré* identifiait le grec *hubris* en tant qu'étymon d'*hybride*¹⁷.
- 7 Venons-en maintenant à deux dictionnaires étymologiques assez récents, ceux de Dauzat *et al.* (1964)¹⁸ et de Picoche (1979)¹⁹. Dans le premier, *hybride* découle du latin *hibrida*, altéré en *hybrida* sous l'influence du grec *hubris*, « violence ». Dans le second, l'étymon latin cité est *ibrida*, devenu *hybrida* toujours sous l'influence du grec *hubris*, « excès ». Comme nous pouvons le constater, l'étymon grec véhicule un sens plutôt négatif, l'*hubris* étant le péché des hommes par excellence dans le monde grec ancien. Synonyme de démesure et d'orgueil, l'*hubris* appelle ainsi la vengeance des dieux.

Hybride dans les dictionnaires au fil des siècles

8 Dans cette section, nous essaierons de retracer le traitement du mot *hybride* dans les dictionnaires français au fil des siècles, sur le modèle de « traque lexicographique et dictionnaire » au sens de Pruvost (2010)²⁰. Les informations recherchées et analysées dans les articles des dictionnaires du corpus concerneront : la catégorie grammaticale du mot, les définitions, les exemples et citations. Toutefois, une considération préliminaire s'impose : pendant plus d'un siècle, le mot *hybride* – que ce soit sous cette forme ou sous les formes *hibride* ou *ibride* –, après avoir été inséré dans la nomenclature du dictionnaire de L. Hulsius²¹, disparaît des dictionnaires français. Ainsi est-il absent de la nomenclature du *Thrésor* de Nicot (1606)²², du *Parallèle* du père Philippe Monet (1637)²³, du dictionnaire de Richelet (1680)²⁴, du *Dictionnaire general et curieux* de Rochefort (1685)²⁵ et même du *Dictionnaire universel* de Furetière (1690)²⁶. *Hibride/hybride* n'est pas répertorié non plus dans le supplément au *Dictionnaire de l'Académie* (1694)²⁷, contenant les termes scientifiques et techniques, dont la rédaction fut confiée à Thomas Corneille. De même, il n'est présent ni dans l'édition lorraine du *Dictionnaire de Trévoux* (1740)²⁸, ni dans le *Manuel lexique* (1750)²⁹ de l'abbé Prévost. Il faudra donc attendre la 4^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* – citée plus haut – pour le voir réapparaître dans un dictionnaire français. Quoiqu'il en soit le mot *hybride* continuera à être ignoré par les auteurs de certains ouvrages lexicographiques et encyclopédiques postérieurs à 1762. À titre d'exemple, nous citerons ceux de l'abbé Féraud (1787-1788)³⁰, de Panckoucke (1792)³¹ et de Bescherelle (1844-1845)³².

9 Il ne nous est pas donné de savoir à quelle catégorie grammaticale Hulsius attribue *hibride*. En effet, la seule information de type grammatical que nous trouvons dans son dictionnaire bilingue³³ concerne le genre des mots. L'auteur emploie trois abréviations pour ce dernier : m. pour masculin, f. pour féminin et c. pour commun aux deux genres. C'est bien cette dernière abréviation qui est utilisée pour qualifier *hibride*, que nous pouvons supposer être un substantif, puisqu'il ne fait pas partie de la liste, donnée dans la première partie de l'ouvrage, des adjectifs ayant une forme commune aux deux genres. Ce qui marquerait une continuité avec le latin, où *hybrida* était un substantif³⁴. Lorsque les Académiciens décident d'inclure *hibride* dans le dictionnaire de 1762, ils le qualifient d'adjectif. Les Encyclopédistes en feront de même quelques années plus tard³⁵ et en général tous les lexicographes tant qu'*hibride* s'écrira sous cette forme. Nous nous référons ici aux auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (édition de 1771)³⁶ et à Boiste³⁷, Gattel³⁸ et Laveaux³⁹, auteurs des ouvrages que nous avons déjà cités plus haut. En réalité, même après le passage à la forme *hybride*, les Académiciens qualifient toujours ce mot d'adjectif dans l'édition du *Dictionnaire* de 1835⁴⁰. En particulier, ils utilisent la formule « adjectif des deux genres », c'est-à-dire épïcène, qui avait déjà été employée par Laveaux en 1820⁴¹ et qui sera reprise aussi par N. Landais (1839)⁴², dont le dictionnaire contient, comme le titre l'indique, « tous les mots du *Dictionnaire de l'Académie* »⁴³. En attribuant à *hybride* aussi la catégorie de substantif masculin, Landais va plus loin que les Académiciens, qui n'écriront que dans la 7^e édition (1877) que l' « on [...] emploie [ce mot] aussi substantivement »⁴⁴. Jusqu'au début du XX^e siècle, d'autres auteurs de dictionnaires ne considéreront *hybride* que comme adjectif : tel est le cas de Poitevin (1855)⁴⁵, Dochez (1860)⁴⁶, voire de Hatzfeld et Darmesteter (1926)⁴⁷. Bien que l'emploi substantival du mot soit désormais attesté et décrit, sa fréquence en tant qu'adjectif dépasse largement ses occurrences en tant que nom, comme nous le verrons lorsque nous passerons en revue les termes spécialisés dans les banques terminologiques.

10 Nous allons maintenant nous attacher aux définitions du mot *hybride* et aux exemples choisis pour les illustrer. Actuellement, les grands dictionnaires de langue française – le *TLF* et le *Grand Robert* – reconnaissent pour ce mot trois acceptions principales : une première ayant trait à la biologie, une deuxième à la linguistique et une troisième dérivée d'un emploi figuré. Ainsi, en biologie sont dits *hybrides* des animaux ou des plantes de deux espèces différentes, tandis qu'en linguistique on parle de *mots hybrides* pour désigner des mots contenant des éléments de langues différentes. Par analogie, tout élément – que ce soit un objet, un style, etc. – « composé de deux éléments de nature différente anormalement réunis »⁴⁸ peut être considéré

comme hybride. Le *Grand Robert* ajoute aussi une quatrième acception, ayant trait généralement au domaine technique.

11 Pour l'acception du mot *hybride* en biologie, il faut opérer une distinction, car dans les premiers dictionnaires où le mot est apparu, elle ne concerne que les animaux. En effet, originairement, le sens de *ibrida* était le suivant : « de sang mêlé, spécialement produit du sanglier et de la truie »⁴⁹. Parmi les dictionnaires du corpus, aussi bien ceux du XVIII^e que ceux du XIX^e siècle parlent d'*animaux hybrides* provenant de deux espèces différentes, alors que les *plantes hybrides* ne feront leur apparition dans les dictionnaires français que dans la seconde moitié du XIX^e siècle (Larousse 1856⁵⁰ ; Littré 1873-1874 ; Acad. 1877). La 7^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* précise même que « [hybride] se dit plus souvent des plantes que des animaux »⁵¹. Cet élargissement du sens du mot à la botanique est sans doute dû aux travaux du moine tchèque Gregor Mendel qui, en 1866, publia en langue allemande un essai sur les hybrides végétaux. En réalité, une recherche menée à l'aide de l'outil Ngram Google Viewer⁵², prenant comme référence un corpus de livres en français sur la période allant de 1800 à 1870, montre que les noms composés *plante hybride*, *végétal hybride* et *hybride végétal* étaient déjà attestés bien avant Mendel. En particulier, *plante hybride* – étant moins spécialisé que les deux autres composés – présente un nombre considérable d'occurrences déjà à partir de 1820.

12 Voyons à présent quels sont les exemples choisis par les lexicographes pour illustrer les animaux et les plantes hybrides, sachant que plusieurs dictionnaires de notre corpus d'analyse ne fournissent pas d'exemples⁵³. Si l'exemple d'animal hybride le plus courant est le mulet, accompagné parfois du léopard – comme dans la 4^e et la 5^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* et dans l'édition de 1771 du *Dictionnaire de Trévoux* –, du léporide – 8^e édition du *Dictionnaire de l'Académie*⁵⁴ – ou du bardot – 8^e et 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie*⁵⁵ – aucun exemple de plante hybride n'est donné, ni dans les dictionnaires du corpus du XIX^e ni dans ceux du XX^e siècle. L'argument de la stérilité des hybrides est souvent évoqué dans les dictionnaires, afin d'en souligner le caractère monstrueux et contre-nature.

13 L'acception du mot *hybride* ayant trait à la linguistique semble être celle qui a fait couler le plus d'encre de la part des lexicographes et des encyclopédistes. Au fil des dictionnaires, on peut même apercevoir en filigrane une sorte de querelle sur l'impureté des *mots hybrides*, qui remonte à Vaugelas⁵⁶, dont le *Dictionnaire de Trévoux* reprend ces lignes : « Il trouvoit les mots moitié François & moitié Latins monstrueux ; quoiqu'en toutes les langues il y ait beaucoup de mots hibrides, qu'ils appellent Métifs »⁵⁷. Le même ouvrage cite à ce sujet deux autres auteurs, Baillet et Huet :

Ce sont des mots moitié Grecs & moitié Latins, moitié Grecs & moitié François, moitié François & moitié Latins, etc. [...] L'Anti-torror, tout hibride qu'il est, ne laisse pas de plaire par sa bizarrerie. BAILLET.

Ils ont péché bien grossièrement contre une autre règle, en formant des noms hibrides, composés de pièces rapportées, de termes moitié Barbares & moitié Latins. HUET.⁵⁸

14 Les Encyclopédistes répondent de la sorte à ces affirmations des puristes du XVIII^e siècle :

Il n'y a presque pas un seul idiome où l'on ne rencontre de ces sortes de monstres : les amateurs de la pureté les rejettent ; ont-ils raison ? ont-ils tort ? Il me semble que c'est à l'harmonie à décider cette question. S'il arrive qu'un composé de deux mots, l'un grec & l'autre latin, rende les idées aussi bien, & soit d'ailleurs plus doux à prononcer, & plus agréable à l'oreille qu'un mot composé de deux mots grecs ou de deux mots latins, pourquoy préférer celui-ci ?⁵⁹

15 Larousse intervient à son tour dans le débat sur les mots hybrides :

Les philologues proscrivent, avec raison, les mots *hybrides* ; mais il en est quelques-uns tellement consacrés par l'usage, que l'on ne peut songer à les remplacer, comme *bigamie*, *antinational* ; il en est d'autres, au contraire, qu'il faut rejeter et proscrire absolument : ce sont tous ces termes *hybrides* dont les

industriels modernes enrichissent leurs inventions, leurs poudres, leurs savons, leurs élixirs, et qui se prélassent dans les réclames ou sur les enseignes.⁶⁰

16 L'Académie, quant à elle, n'émet pas de jugement sur les mots hybrides. Elle se limite à les définir, en peaufinant leur définition au fil des éditions du célèbre dictionnaire : « mots tirés de deux langues » (1762 ; 1798) ; « mots formés de radicaux pris dans deux langues différentes » (1877 ; 1932-35) ; « un mot dont les éléments composants sont empruntés à des langues différentes » (1992). L'acception linguistique est – inexplicablement – absente de l'édition de 1835.

17 Pour ce qui est des exemples donnés pour illustrer les mots hybrides, celui choisi par l'Académie française – *choléra-morbus*, tiré du grec et du latin – aura un certain succès et sera repris dans bon nombre de dictionnaires⁶¹. À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, les lexicographes donnent d'autres exemples de mots hybrides : *minéralogie* (Littré, 1873-1874) ; *antinational*, *antiscorbutique*, *bigame*, *binôme*, *bistourner*, *bureaucratie*, *daguerréotype*, *jardinomanie*, *monocle*, *philogéniture*, *protonotaire* (Larousse 1866-1877) ; *automobile* (Larousse 1973⁶²). *Monocle* et *bureaucratie* apparaîtront à la place de *choléra-morbus* dans le *Dictionnaire de l'Académie* à partir de la 7^e édition (1877), *automobile* viendra se joindre à ces mots dans l'édition suivante (1932-1935).

18 Bien que le *Grand Robert* (1989) reporte cette acception linguistique pour *hybride*, cette dernière semble être dépassée dans les théories lexicales francophones, où les mots hybrides correspondent aux créations lexicales par composition, que ce soit la composition de type savant – avec des éléments tirés des langues anciennes, le grec et le latin – ou la composition populaire – appelée aussi recomposition. Si, en 1951, Marouzeau utilise encore l'appellation *mot hybride* pour un « mot dont les éléments sont empruntés à des langues différentes »⁶³, elle est absente du dictionnaire spécialisé de Mounin⁶⁴ et de l'ouvrage de Rey-Debove consacré au métalangage (1978)⁶⁵. Un autre dictionnaire spécialisé en linguistique, celui de Dubois *et al.* (1973), inclut *hybride* dans sa nomenclature, mais le classe comme terme de la grammaire traditionnelle et le définit ainsi : « un mot composé dont les constituants sont empruntés à des langues différentes »⁶⁶. D'après J. Kortas, l'étude du phénomène de l'hybridité lexicale demeure quelque peu limitée, voire équivoque, dans les travaux des linguistes francophones qui en « prennent rarement en considération le caractère dynamique et changeant »⁶⁷. La réflexion autour de l'hybridité lexicale aurait été bien plus féconde auprès des linguistes de l'aire slave⁶⁸.

19 Comme nous l'avons déjà dit plus haut, la troisième acception du mot *hybride*, telle qu'elle est donnée dans le *Grand Robert*, est dérivée par analogie et indique l'association douteuse et anormale d'éléments de nature ou de style différents. L'initiateur de cet emploi, datant du XIX^e siècle, est Victor Hugo qui, dans son roman *Notre-Dame de Paris* écrit : « [...] le vieux génie gothique [...] pénètre encore quelques temps de ses derniers rayons tout cet entassement hybride d'arcades latines et de colonnades corinthiennes »⁶⁹. Le *TLF* offre une autre citation de V. Hugo où *hybride* se réfère toujours à l'architecture : « Architecture hybride et bizarre où les deux siècles de Louis XIII et Louis XV confondent leur coquetterie et leur lourdeur »⁷⁰.

20 Dans d'autres citations littéraires du *TLF*, *hybride* qualifie, de façon méprisante, des personnes :

Un domestique, ce n'est pas un être normal, un être social... c'est quelqu'un de disparate, fabriqué de pièces et de morceaux [...] C'est quelque chose de pire : un monstrueux hybride humain. (Mirbeau, 1900)

Une femme, ou plutôt un être hybride, ni femme, ni fille, ni veuve (Pailleron, 1879)⁷¹

21 Dans une autre citation du *Grand Robert*, *hybride* désigne une nouvelle profession en voie de définition :

Il savait qu'un « solicator » est le congénère anglais d'un avoué, ou plutôt un homme de loi hybride, intermédiaire entre le notaire, l'avoué et l'avocat, - le procureur d'autrefois. (J. Verne, *Les cinq cents millions de la Bégum*, 1879).⁷²

- 22 Nous venons de voir que, dans les dictionnaires de langue, *hybride* est associé à un nombre limité de substantifs – *animal, plante, bâtiment, mot, style, personne* – et que cette association revêt souvent une connotation négative. Il n'en va pas de même lorsqu'il apparaît dans la création d'unités lexicales spécialisées, répertoriées dans les banques terminologiques.

Hybride dans les banques terminologiques

- 23 Afin de rechercher les termes spécialisés contenant *hybride* – aussi bien sous forme de nom que d'adjectif –, nous avons interrogé le *Grand Dictionnaire Terminologique*⁷³ (désormais GDT) de l'Office Québécois de la Langue française (OQLF). Cette banque terminologique, qui est sans aucun doute la plus fournie en fiches décrivant des termes spécialisés en français, a été créée en 1974, quelques années après l'Office même, dans le but de développer et enrichir la terminologie en français dans le contexte bilingue du Canada. L'accès au GDT est totalement gratuit depuis 2000 et permet la consultation non seulement des fiches réalisées par l'OQLF, mais aussi de celles de ses partenaires. Parmi ceux-ci, il y a également la Commission d'enrichissement de la langue française du Ministère français de la Culture, responsable de la banque terminologique France Terme⁷⁴.
- 24 La recherche dans le GDT a produit 155 termes spécialisés contenant le mot *hybride*, dont 12 apparaissent dans plusieurs fiches terminologiques (d'années et/ou d'auteurs différents). Souvent, un même terme appartient à plus d'un domaine, comme *fil hybride*, afférent à la fois aux domaines du textile et de l'aéronautique, pour n'en citer qu'un exemple. Les fiches les plus anciennes remontent à 1961⁷⁵, les plus récentes à 2017. Dans la grande majorité des cas, *hybride* a la valeur d'adjectif. Il s'ensuit que les termes simples, dans lesquels ce mot a la valeur de nom, sont moins nombreux que les termes composés et surcomposés. Faute de place, nous ne décrirons pas tous les termes repérés. Néanmoins, les termes où *hybride* a une valeur nominale nous intéressent particulièrement, ainsi que la combinatoire des termes où il a une valeur adjectivale. De plus, nous verrons à quels domaines appartiennent les termes repérés.
- 25 En tant que terme nominal simple, *hybride* relève des domaines de la biologie, de la finance, de l'audiovisuel et de la zootechnie. En voici les définitions, avec l'indication du domaine et de l'année de la fiche :

Individu issu de l'hybridation naturelle ou artificielle entre 2 individus différant génétiquement par un ou plusieurs caractères. (biol., 2013)

Se dit d'un instrument financier ou d'un titre qui comporte des caractéristiques de plusieurs instruments ou titres simples. (finance, 2000)

Système qui présente une variété de supports pour l'emmagasiner d'informations, à savoir le ruban vidéo, le disque laser, le disque optique et le disque magnétique. (audiovisuel, 1996)

Individu résultant du croisement entre parents génétiquement différents, appartenant soit à la même espèce, soit à des espèces ou même des genres différents. (zootech., 1985)

- 26 Les termes nominaux composés appartiennent à trois domaines principaux : la biologie, la botanique et l'agriculture. Certains termes portent les marques de plusieurs de ces domaines, parfois combinés au domaine de la zoologie, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

| Terme | Domaine(s) | Année(s) de la fiche / des fiches |
|-----------------------|------------|-----------------------------------|
| Hybride à trois voies | Biol. | 1995 |
| | | |

| | | |
|-----------------------------|----------------------|------|
| Hybride ADN-ARN | Biol. | 2000 |
| | Biol. | 1997 |
| Hybride artificiel | Biol. / bot. / zool. | 1975 |
| Hybride cytoplasmique | Biol. | 2008 |
| | Agr. | 1979 |
| Hybride de blé | Agr. | 1982 |
| Hybride des salmonidés | Zool. | 1990 |
| Hybride double | Biol. | 1977 |
| Hybride en disjonction | Bot. / biol. | 1995 |
| Hybride fortuit | Agr. | 1975 |
| Hybride génique | Bot. / biol. | 1986 |
| | Bot. / biol. | 1979 |
| Hybride intergénérique | Biol. | 1977 |
| Hybride interspécifique | Biol. | 1990 |
| | | 1983 |
| Hybride naturel | Biol. / bot. | 1975 |
| Hybride quadruple | Biol. | 1977 |
| Hybride simple | Biol. / bot. / zool. | 1977 |
| Hybride somatique | Biol. | 1998 |
| Hybride trois voies | Biol. / bot. / zool. | 1977 |
| Hybride unisexué de tilapia | Biol. | 1972 |

Tableau 1 : termes composés dans lesquels *hybride* est le nom-tête.

- 27 Un seul terme, *hybride parallèle*, appartient aux domaines des télécommunications et de l'informatique.
- 28 L'emploi adjectival du mot *hybride* concerne un nombre plus vaste de domaines, parfois très éloignés entre eux : la plupart sont des domaines techniques et technologiques, comme l'électronique, l'électroacoustique, la cybernétique, l'industrie automobile, les transports, l'informatique, les télécommunications, l'énergie, l'électricité, l'imprimerie, le génie mécanique, le bâtiment, l'aéronautique,

l'astronautique, le textile, l'industrie de la confection et des chaussures. Outre ceux-ci, il ne faut pas oublier les domaines scientifiques cités plus haut, auxquels il faut ajouter les mathématiques, la médecine et la physique, et quelques domaines des sciences humaines et sociales, comme le droit, les assurances, la finance et la linguistique.

29 Dans les domaines des mathématiques, de l'informatique, de la médecine et du bâtiment, *hybride* est employé comme adjectif terminologique simple :

Qualifie un procédé ou un dispositif qui emploie à la fois une représentation analogique et une représentation numérique. (math., 1982)

((Qualifie)) un calculateur, ou un système de calculateurs reliés entre eux, dans lequel on utilise des représentations analogiques et des représentations discrètes des données. (inform., 1982)

Qualifie un être animal ou végétal issu de deux variétés différentes d'une même espèce. (méd., 1982)

Qualifie une poutre reconstituée en acier dont une ou plusieurs semelles sont d'une nuance supérieure à celle de l'âme. (bât., 1977)

30 Les noms-tête les plus fréquents dans la création de termes avec cet adjectif sont : *amplificateur, architecture, circuit, coupleur, fusée, moteur, motorisation, pointe, réseau, résonance, système, véhicule, voiture*. Au moins deux termes composés ou surcomposés sont formés à partir de ces bases. Les autres noms-tête repérés sont, la plupart des fois, des termes très spécialisés comme par exemple *ADN, copolymère, dytique, laminarité, potentiomètre, soufflante, transgène*, mais ils peuvent être aussi des mots génériques tels qu'*animal, anneau, entité, format, forme, produit*.

31 Dans quelques cas, l'adjectif *hybride* est modifié par l'ajout de préfixes, d'où les formes *dihybride, micro-hybride, semi-hybride*.

32 Notamment dans le domaine des transports, de l'énergie et de l'informatique, *hybride* véhicule le sens de progrès et d'innovation. Les *voitures hybrides* et plus généralement les *véhicules hybrides* polluent moins que les véhicules à essence et les véhicules diesel. Un système solaire hybride est « un système solaire passif qui utilise de façon complémentaire un minimum d'énergie fournie par une autre source d'appoint »⁷⁶. L'hybridité permettrait ainsi une amélioration des conditions de vie de l'homme, pour ce qui est de son rapport avec l'environnement. Un *ordinateur hybride*, grâce à un écran tactile et à un clavier pivotant, peut être transformé en tablette ; de même, une *tablette hybride* peut « accueillir divers périphériques lui permettant de fonctionner comme un ordinateur »⁷⁷. Ces deux objets, en raison de leur souplesse, semblent répondre aux exigences de flexibilité et de « nomadisme » d'une société en constante mutation.

33 Dans cette contribution, nous avons retracé l'évolution du mot *hybride* en français, en nous appuyant sur des ressources lexicographiques et terminologiques couvrant un arc temporel d'environ quatre siècles (de la fin du XVI^e au début du XXI^e siècle).

34 La connotation négative que ce mot a reçue pendant longtemps semble être l'héritage d'une vision du monde liée à l'Antiquité, qui trouve un écho dans les idéaux de pureté de la langue poursuivis par les partisans du bon usage, dont le chef de file est Vaugelas.

35 La réhabilitation de ce mot ne pouvait donc survenir que dans une société marquée par l'expérimentation – scientifique et technique – et « ouverte » à la contamination, du moins artistique. Ainsi, des *pratiques* et des *genres hybrides* sont en vogue dans différents domaines artistiques, où ils sont au service de la créativité. Pour ce qui est du domaine de l'éducation, dans les deux dernières décennies, les universités françaises et canadiennes ont inséré dans leurs maquettes des *formations hybrides*, qui alternent des séances en présentiel et des séances en distanciel sur des plateformes numériques et qui permettent de résoudre certains problèmes d'emploi du temps des universités, tout en venant à l'encontre des exigences des étudiants travailleurs.

36 Les temps de la stérilité – des animaux hybrides – et de l'impureté – des mots hybrides – semblent donc être révolus, au profit d'une créativité féconde et de l'atteinte d'une harmonie par le biais d'une adaptation nécessaire à un monde en perpétuelle métamorphose.

Note

- 1 L. Guilbert, R. Lagane, G. Niobey (dir.), *Grand Larousse de la langue française en six volumes*, tome troisième (Es-Inc), Paris, Librairie Larousse, 1973 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 2 L. Hulsius, *Dictionnaire François-Alemand et Alemand-François : Non parauant veu ni Imprimé ; Avec Vne briefue Instruction en forme de Grammaire, touchant la prononciation de la langue Françoise & Allemande*, Nuremberg, 1596.
- 3 P.-V.-C. Boiste, *Dictionnaire universel du français avec le latin*, Paris, Desray, 1803 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 4 C.-M. Gattel, *Dictionnaire français-espagnol et espagnol-français*, Lyon, Bruyset aîné, 1803 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 5 J.-Ch. Laveaux, *Nouveau dictionnaire de la langue française*, Paris, Deterville, 1820 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 6 Académie française, *Dictionnaire de l'Académie française*, 5^e éd., tome premier (A-K), Paris, J. J. Smits, 1798 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 7 Académie française, *Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., tome premier (A-K), Paris, Vve B. Brunet, 1762 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 8 G. Matoré, *Histoire des dictionnaires français*, Paris, Larousse, 1968.
- 9 Les anciennes académies royales, dont l'Académie française, furent supprimées par un décret de la Convention le 8 août 1793 et remplacées deux ans plus tard par l'Institut national des sciences et des arts. Elles ne seront rétablies qu'en 1816 par Louis XVIII. « consulté le 1/02/2018, URL : <<http://www.académie-française.fr/linstitution-lhistoire/les-grandes-dates>> ».
- 10 G. Matoré, *op. cit.*, p. 106.
- 11 A. Firmin-Didot, *Observations sur l'orthographe ou Ortographe française, suivies d'une Histoire de la réforme orthographique : du XV^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, A. Firmin-Didot, 1868, p. 85 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 12 C.-M. Gattel, *op. cit.*
- 13 E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, t. 2, 1873-1874.
- 14 P. Poitevin, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, F. Chamerot, 1855 (2^e éd.) (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 15 L. Dochez, *Nouveau dictionnaire de la langue française*, Paris, Fouraut, 1860 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 16 M. Warren, « On the etymology of Hybrid (Lat. Hybridā) », *The American Journal of Philology*, vol. 5, n° 4, 1884, p. 501-502.
- 17 C. Augé (dir.), *Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 1922 (185^e éd.). « consulté le 27/01/2018, URL : <<https://gallica.bnf.fr/>> ».
- 18 A. Dauzat, J. Dubois, H. Mitterrand, *Nouveau dictionnaire étymologique*, Paris, Larousse, 1964.
- 19 J. Picoche, *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Éd. Le Robert, 1979.
- 20 J. Pruvost, « La traque lexicographique et dictionnaire : du loup au chat en passant par le vin, le mariage et le citoyen », *Ela. Études de Linguistique Appliquée*, 2010/1, (n° 157), p. 103-110.
- 21 L. Hulsius, *op. cit.*, 1596.
- 22 J. Nicot, *Thrésor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, Paris, D. Douceur, 1606 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 23 Ph. Monet, *Abrégé du parallèle des langues françoise et latine*, Rouen, R. de Beauvais, 1637 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 24 P. Richelet, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, Genève, J.-H. Widerhold, 1680 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 25 C. de Rochefort, *Dictionnaire general et curieux : contenant les principaux mots, et les plus usitez en la langue françoise*, Lyon, P. Guillimin, 1685 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 26 A. Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes des sciences et des arts*, La Haye, 1690 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 27 T. Corneille, *Le dictionnaire des arts et des sciences*, Paris, J. B. Coignard, 1694 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 28 *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, Nancy, Pierre Antoine, 1740 (consulté sur <http://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/trevoux/>).
- 29 A. F. Prévost, *Manuel lexique ou Dictionnaire portatif des mots françois : dont la signification n'est pas familière à tout le monde*, Paris, Didot, 1750 (consulté sur gallica.bnf.fr).

- 30 J. F. Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, tome second (E-N), Paris, France-expansion, 1787-1788 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 31 J. Lacombe (auteur présumé), *Encyclopédie méthodique. Dictionnaire encyclopédique des amusemens des sciences mathématiques et physiques*, Paris, Panckoucke, 1792 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 32 L.-N. Bescherelle, *Dictionnaire classique et élémentaire de la langue française*, Paris, E. Tetu, 1844-1845 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 33 L. Hulsius, *op. cit.*, 1596.
- 34 L. Castiglioni, S. Mariotti, *Vocabolario della lingua latina : IL latino-italiano, italiano latino*, Torino, Loescher, 2007.
- 35 D. Diderot et J. D'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome dix-septième, Genève, Pellet imprimeur-libraire, 1777-1779 (consulté sur e-rara.ch).
- 36 *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux : contenant la signification et la définition des mots de l'une et de l'autre langue*, tome 4 (F-Jamès), Paris, Compagnie des Libraires associés, 1771 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 37 P.-C.-V. Boiste, *op. cit.*, 1803.
- 38 C.-M. Gattel, *op. cit.*, 1803.
- 39 J.-Ch. Laveaux, *op. cit.*, 1820.
- 40 Académie française, *Dictionnaire de l'Académie française*, 6^e éd., tome premier, Paris, Firmin-Didot frères, 1835 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 41 J.-Ch. Laveaux, *op. cit.*, 1820.
- 42 N. Landais, *Dictionnaire classique français, contenant tous les mots du Dictionnaire de l'Académie, et plus de 3 000 mots qui ne s'y trouvent pas*, Paris, Didier, 1839 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 43 Ibidem.
- 44 Académie française, *Dictionnaire de l'Académie française*, 7^e éd., tome premier, Paris, F. Didot, 1877, p. 900 « consulté le 27/01/2018, URL : < <https://gallica.bnf.fr/> > ».
- 45 P. Poitevin, *op. cit.*, 1855.
- 46 L. Dochez, *op. cit.*, 1860.
- 47 A. Hatzfeld et A. Darmesteter, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Ch. Delagrave, 1926 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 48 *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, Éd. Le Robert, 1989 (2^e éd.), article « hybride ».
- 49 Ibidem.
- 50 P. Larousse, *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, Paris, Larousse et Boyer, 1856 (3^e éd.), (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 51 Voir note 43.
- 52 L'outil en ligne Ngram Viewer de la société Google permet de réaliser des recherches linguistiques dans des corpus de différentes langues – dont le français – sur un intervalle de temps compris entre 1500 et 2008.
- 53 C'est le cas de : 1) N. Landais, *op. cit.*, 1839 ; 2) P. Poitevin, *op. cit.*, 1855 ; 3) L. Dochez, *op. cit.*, 1860 ; 4) M. Guérard et A.-L. Sardou, *Dictionnaire général de la langue française*, Paris, F. Tandou, 1864 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 54 Académie française, *Dictionnaire de l'Académie française*, 8^e éd., 1932-35 (consulté sur atilf.atilf.fr).
- 55 Académie française, *Dictionnaire de l'Académie française*, 1992 (9^e éd.), (consulté sur atilf.atilf.fr).
- 56 C.F. de Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Vve J. Camusat et P. Le Petit, 1647 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 57 Voir note 36.
- 58 Ibidem.
- 59 D. Diderot et J. D'Alembert, *op. cit.*, 1777-1779.
- 60 P. Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique*, tome 9, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 1866-1877, p. 469 (consulté sur gallica.bnf.fr).
- 61 *Le Dictionnaire de Trévoux* (1771) ; Boiste (1803) ; Laveaux (1820) ; le *Grand dictionnaire universel Larousse* (1866-1877) ; le *Petit Larousse illustré* (1922).
- 62 L. Guilbert, R. Lagane, G. Niobey (dir.), *op. cit.*, 1973 (consulté sur gallica.bnf.fr).

- 63 J. Marouzeau, *Lexique de la terminologie linguistique*, Paul Geuthner, Paris, 1951 (3^e édition), p. 111.
- 64 G. Mounin, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, PUF, 1974.
- 65 J. Rey-Debove, *Le métalangage : étude linguistique du discours sur le langage*, Paris, Éd. Le Robert, 1978.
- 66 J. Dubois *et al.*, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1973, p. 246.
- 67 J. Kortas, « Les hybrides lexicaux en français contemporain : délimitation du concept », *Meta*, vol. 54, n° 3, 2009, p. 533-550, p. 534. Dans cet article, l'auteur illustre les différentes classifications des hybrides lexicaux opérées par les linguistes francophones. Puisque cela dépasse le cadre de la présente étude, nous ne les reprendrons pas ici.
- 68 Ibidem.
- 69 Cité dans : *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, Éd. Le Robert, 1989 (2^e éd.), article « hybride ».
- 70 V. Hugo, *Rhin*, 1842, p. 89. Cité dans : *Le Trésor de la langue française informatisé*, article « hybride » « consulté le 28/01/2018, URL : < www.atilf.fr/tlfi.htm > ».
- 71 *Le Trésor de la langue française informatisé*, article « hybride » « consulté le 28/01/2018, URL : < www.atilf.fr/tlfi.htm > ».
- 72 Cité dans : *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, Éd. Le Robert, 1989 (2^e éd.), article « hybride ».
- 73 En ligne (consulté sur granddictionnaire.com).
- 74 En ligne (consulté sur culture.fr/franceterme).
- 75 Il s'agit surtout de fiches empruntées à d'autres organismes normalisateurs, telle la Commission électrotechnique internationale.
- 76 *GDT*, fiche « système solaire hybride », 1996.
- 77 *GDT*, fiche « tablette hybride », 2017.

Per citare questo articolo

Notizia bibliografica digitale

Rosa Cetro, « Hybride, de la bâtardise à l'innovation technologique », *Revue italienne d'études françaises* [Online], 8 | 2018, online dal 15 novembre 2018, consultato il 15 novembre 2018.
URL : <http://journals.openedition.org/rief/1893>

Autore

Rosa Cetro

Diritti d'autore



Les contenus de la RIEF sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.